

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.

Internet : www.cdg79.fr / e.mail : cdg79@cdg79.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 JUILLET 2026

DELIBERATION N° 4 : Elections des vice-président-es

L'an deux mil vingt-six, le six du mois de juillet, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Roland MORICEAU.

Date de convocation : 26 juin 2026

Etaient présents : 19 membres titulaires et suppléants avec voix délibérative

M. Roland MORICEAU, Maire de Sainte-Gemme - M. Patrice BAUDRY, Adjoint au Maire de Melle - M. Jean-Marc BERNARD, Maire de Geay - M. Michel CHANTREAU, Conseiller municipal de St-Martin-de-St-Maixent - Mme Sylvie COUSIN, Maire de Celles-sur-Belle - Mme Sylvie DUQUESNOY, Adjointe au Maire de Parthenay - M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault - M. Damien GUIGUET, Adjoint au Maire de Saint-Symphorien - M. Alain HIBON, Maire de François - Mme Christelle MAGNANT, Maire de Luzay - Mme Elisabeth MAILLARD, Maire de Saint-Rémy - M. Gaël MARZIN, Conseiller municipal de Thouars - M. Jean-Michel RENAULT, Maire d'Azay-sur-Thouet - M. Marc RICHEL, Maire de Coulonges-sur-l'Autize - Mme Nathalie SOUBRE, Conseillère municipale de Bressuire - Mme Chantal BRILLAUD, Vice-Présidente de la CDC Mellois en Poitou - M. Johnny BROSSEAU, Vice-Président de la CA du Bocage Bressuirais - Mme Aurélie THEBAULT, Vice-Présidente de la CDC de Parthenay-Gâtine - Mme Marie-Laure BOISSEL, Adjointe au Maire d'Augé

Etaient présents : 7 membres suppléants sans voix délibérative

Mme Béatrice CRETIEN, Adjointe au Maire de Pamproux - M. Cyril BALLAND, Maire de Loubigné - Mme Pascale ROBIN, Adjointe au Maire de Parthenay - M. André NAVARI, Conseiller municipal de Saint-Maixent-l'Ecole - Mme Nadine KIMBOROWICZ, Conseillère municipale de Plaine-et-Vallées - Mme Lucy MOREAU, Maire de Villiers-en-Plaine - M. Guillaume CLEMENT, Président du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine.

Etaient excusés : 16 membres

Mme Marie-Pierre MISSIOUX, Maire de Cherveux - M. Olivier POIRAUD, Maire de Frontenay-Rohan-Rohan - M. Denis PRISSET - Maire de Mauléon - Mme Edwige ARDRIT, Maire de Tourtenay - Mme Sylvie BAZANTAY - Maire de Saint-Amand-sur-Sèvre - Mme Hélène MARSAULT, Maire

d'Irais - M. Patrick CHARPENTIER, Maire de Sepvret - M. Claude BOISSON, Maire de Chauray - Mme Valérie BAUDOUIN, Adjointe au Maire de Thouars - Mme Sonia LUSSIEZ, Maire de Prahecq - M. Jérôme BARON, Adjoint au Maire de Nueil-les-Aubiers - M. Thierry PASQUIER, Conseiller municipal de Thénézay - Mme Corine MICOU, Maire de Faye-sur-Ardin - Mme Sophie BESNARD, Maire de Voulmentin - Mme Nicole NEE, Conseillère communautaire de la CDC Mellois en Poitou - M. François MARY, Président du CCAS-EHPAD de Chiché, Vice-Président de la CA du Bocage Bressuirais

Vu les résultats de l'élection pour la désignation des représentant·es des communes affiliées au Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres en date du 25 juin 2026 ;

Vu les résultats de l'élection pour la désignation des représentant·es des établissements publics affiliés au Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres en date du 25 juin 2026 ;

Le Président rappelle les dispositions de l'article 21 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, précisant les modalités d'élection des vice-président·es :

« Le conseil d'administration élit le Président du centre de gestion et de deux à quatre Vice-présidents parmi les membres titulaires représentant les collectivités et l'ensemble des établissements publics affiliés au centre. (...) Le Président et les Vice-présidents sont élus à bulletins secrets à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour ; en cas d'égalité des voix au deuxième tour, il est procédé à un troisième tour ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé. (...) ».

Le nombre de sièges à pourvoir a été fixé à **4 vice-président-es**.

Conformément aux règles applicables, un scrutin distinct est organisé pour chaque siège.

Il est fait appel aux déclarations de candidature pour la fonction de vice-président-e :

1er poste de vice-président-e à pourvoir :

Madame Sylvie COUSIN déclare sa candidature.

Il est procédé à l'élection de la première Vice-présidente, à bulletins secrets, conformément aux dispositions précitées.

1^{er} tour :

Après dépouillement des bulletins trouvés dans l'urne, les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Nombre de voix obtenues par Madame Sylvie COUSIN : 19.

2ème poste de Vice-Président-e à pourvoir :

Monsieur Damien GUIGUET déclare sa candidature.

Il est procédé à l'élection du deuxième Vice-président, à bulletins secrets.

1^{er} tour :

Après dépouillement des bulletins trouvés dans l'urne, les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Nombre de voix obtenues par Monsieur Damien GUIGUET : 19

3ème poste de Vice-Président-e à pourvoir :

Madame Sylvie DUQUESNOY déclare sa candidature.

Il est procédé à l'élection de la troisième Vice-présidente à bulletins secrets.

1^{er} tour :

Après dépouillement des bulletins trouvés dans l'urne, les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Nombre de voix obtenues par Madame Sylvie DUQUESNOY : 19

4ème poste de Vice-Président-e à pourvoir :

Monsieur Johnny BROSSEAU déclare sa candidature.

Il est procédé à l'élection du quatrième Vice-président à bulletins secrets.

1^{er} tour :

Après dépouillement des bulletins trouvés dans l'urne, les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Nombre de voix obtenues par Monsieur Johnny BROSSEAU : 19

PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Sont élus en qualité de Vice-président-es du Centre de gestion :

- Madame Sylvie COUSIN
- Monsieur Damien GUIGUET
- Madame Sylvie DUQUESNOY
- Monsieur Johnny BROSSEAU

En application de l'article 21 du décret susmentionné, le Président précise qu'il appartient au Conseil d'administration de déterminer l'ordre dans lequel les vice-présidents peuvent être appelés à remplacer le Président en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ou de vacance du poste. Ils disposeront, à ce titre, d'une délégation de signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

- **DECIDE de désigner :**

- o Madame Sylvie COUSIN, en qualité de 1^{ère} vice-présidente du CDG79,
- o Monsieur Damien GUIGUET, en qualité de 2^{ème} vice-président du CDG79,
- o Madame Sylvie DUQUESNOY, en qualité de 3^{ème} vice-présidente du CDG79,
- o Monsieur Johnny BROSSEAU, en qualité de 4^{ème} vice-président du CDG79,

- **DECIDE de fixer** l'ordre de remplacement du Président par les Vice-présidents, selon leur ordre d'élection comme ci-dessus défini.

Ainsi délibéré et signé après lecture,



Le Président,

Roland MORICEAU

Délibération télétransmise en Préfecture le : - 7 JUIL. 2026

Accusé réception le : - 7 JUIL. 2026

EXÉCUTOIRE
- 7 JUIL. 2026

Publiée le :

Certifiée conforme à l'original

Saint-Maixent-l'École, le : - 7 JUIL. 2026

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général

Cyrille DEVENDEVILLE

